

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE des MEES

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE  
Adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Le Maire des Mées,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de Police municipale territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 mars 2019,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2019 est fixé comme suit :

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Promouvable à compter du :</b>
1- GALVEZ Marina	Adjoint d'animation territorial	01/09/2019

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- ✓ Madame la comptable de la collectivité,
- ✓ Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Les Mées, le 10 mai 2019

Le Maire des Mées,  
Gérard PAUL

  
